

Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières Canada–États-Unis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 12 septembre 2013
Procès-verbal de la réunion

Participants canadiens

Faith Scattolon, MPO, coprésidente du Comité directeur
Mark Craig, MPO, coprésident du Comité d'intégration
Claude d'Entremont, coprésident du GOMAC
Roger Stirling, coprésident du GOMAC
Michael O'Connor, coprésident du COGST
Verna Docherty, MPO, COGST
Kirsten Clark, MPO, coprésidente du CERT
Lou Van Eeckhaute, MPO, CERT
Terry Higgins, MPO, Comité d'intégration

Participants américains

John Bullard, NMFS, coprésident du Comité directeur
Jennifer Anderson, NMFS, coprésidente du Comité d'intégration
Terry Stockwell, président du NEFMC par intérim, coprésident du COGST
Sarah Heil, NMFS, COGST
Tom Nies, directeur exécutif du NEFMC, COGST
Loretta O'Brien, NEFSC, coprésidente du CERT
Fred Serchuk, NEFSC, COGST
Allison Murphy, NMFS, Comité d'intégration

Mot d'ouverture

M^{me} Scattolon accueille les participants américains en Nouvelle-Écosse. M^{me} Scattolon fait savoir que l'honorable Gail Shea a une nouvelle fois été nommée ministre de Pêches et Océans Canada (MPO) et que cette dernière connaît bien les dossiers du Ministère étant donné qu'elle a déjà occupé ce poste.

M. Bullard reconnaît l'importance des activités scientifiques et les défis qu'il faut relever pour parvenir à un consensus. Il fournit ensuite quelques mises à jour :

En ce qui concerne les espèces en péril, le National Marine Fisheries Service (NMFS) a déclaré en août un événement de mortalité inhabituelle pour le dauphin à gros nez. L'événement a été établi en raison du nombre accru de décès de dauphins à gros nez de New York à la Virginie. L'analyse de plusieurs échantillons prélevés sur les dauphins a révélé la présence du Morbillivirus, un virus semblable à la rougeole. Le nombre total d'échouements de dauphins à gros nez était de plus de 400, mais le nombre d'échouements hebdomadaires a commencé à diminuer à compter de la semaine du 9 septembre.

En juillet, le NMFS a publié une règle proposée pour modifier son plan de réduction des prises de grandes baleines de l'Atlantique (Atlantic Large Whale Take Reduction Plan). Cette règle proposée révisé les mesures de gestion pour réduire la mortalité accidentelle et les blessures graves chez les baleines noires, les rorquals à bosse et les rorquals communs dans les pêches commerciales au piège, au casier et au filet maillant. Une règle finale est prévue au milieu de l'année 2014.

M. Bullard fournit aussi une mise à jour sur la position des États-Unis en ce qui concerne la façon dont les débarquements de morue sont déclarés. Il indique qu'en avril dernier, le NMFS a reçu des rapports concernant des écarts possibles dans les déclarations des prises de morue dans l'est et l'ouest du banc de Georges. Une enquête sur le problème a déterminé que les déclarations erronées ne représentaient pas un problème. Cependant, par mesure de précaution, le NMFS a mis en œuvre plusieurs corrections administratives pour modifier la façon dont les prises de morue et d'aiglefin sont surveillées; depuis, aucune irrégularité n'a été décelée.

Finalement, M. Bullard indique que le New England Fishery Management Council est en train d'achever une nouvelle modification sur l'habitat. Cette mesure permettrait de réduire au minimum les répercussions sur l'habitat essentiel du poisson pour les espèces gérées par le Conseil, et elle devrait améliorer la productivité des poissons de fond. Bien que le groupe de travail conjoint Canada-États-Unis sur l'habitat ne se réunisse plus, il s'agit d'une modification très importante qui pourrait avoir des effets positifs sur les stocks transfrontaliers. En prévision de la réunion du Comité directeur au printemps 2014, M. Bullard offre que les États-Unis donnent une brève présentation pour souligner certaines des principales mesures qui sont prévues dans le cadre de cette nouvelle modification.

M^{me} Scattolon déclare que le Canada a mis en œuvre une fermeture de la pêche dans une partie du plateau néo-écossais où l'on retrouve des éponges *Vazella*. Elle indique qu'il s'agissait de la première fois où la Politique sur les zones benthiques vulnérables était utilisée pour une fermeture.

Rapport du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)

Parts des ressources assignées

M^{me} Lou Van Eeckhaute présente le rapport du CERT sur les parts des ressources assignées. Elle indique que la limande à queue jaune a connu la plus grande variabilité interannuelle dans les prises de relevé et que, pour les trois espèces, le pourcentage de la limande à queue jaune alloué aux États-Unis en 2014 a augmenté en fonction des relevés des ressources. Voici les parts des ressources assignées pour 2014 :

- Morue : 22 % (États-Unis); 78 % (Canada)
- Aiglefin : 39 % (États-Unis); 61 % (Canada)
- Limande à queue jaune : 82 % (États-Unis); 18 % (Canada)

Résultats de l'évaluation de la morue de l'est du banc de Georges

M^{me} Loretta O'Brien présente une mise à jour sur la morue de l'est du banc de Georges. Elle indique que, comme pour la réunion d'avril, trois modèles ont été pris en compte. Bien que le CERT ne soit pas

parvenu à un consensus, il a convenu d'utiliser le modèle d'analyse de population virtuelle $M = 0,8$ pour les recommandations sur les prises et le modèle suivant un programme d'évaluation fondé sur l'âge $M = 0,2$ dans une analyse des répercussions.

M^{me} O'Brien indique que la classe d'âge de 2003 est probablement une valeur aberrante et que la mortalité par pêche est très faible avec le modèle $M = 0,8$. Elle indique que le CERT devra présenter des analyses supplémentaires afin d'établir un taux d'exploitation de référence cible ($F_{réf}$) approprié qui fera l'objet de négociations par le Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST). Pour déterminer les recommandations à court terme sur les prises à l'aide du modèle $M = 0,8$, le CERT recommande d'utiliser une mortalité par pêche inférieure à $F_{réf} = 0,18$, car ce point de référence n'est pas approprié pour le modèle $M = 0,8$. Elle ajoute qu'il ne s'agit que de la deuxième ou troisième année où la classe d'âge de 2010 est estimée et qu'il faut environ de trois à cinq ans pour obtenir une estimation cohérente de la force d'une classe d'âge.

M. Bullard demande des renseignements au sujet des données sur le faible poids selon l'âge.

M^{me} O'Brien répond que même s'il n'existe aucune conclusion incontestable, il existe certaines hypothèses concernant des différences dans les périodes de frai ou la disponibilité de la nourriture.

M^{me} Scattolon s'interroge sur la justification de $F = 0,11$ comme $F_{réf}$ provisoire possible pour le modèle $M = 0,8$. M^{me} O'Brien indique qu'elle a été présentée à la récente réunion sur le point de référence pour la morue, mais qu'elle n'a pas été acceptée par les examinateurs. En l'absence d'une autre valeur, elle a été utilisée par défaut. Des travaux supplémentaires pourraient donner lieu à un autre $F_{réf}$ qui serait un candidat pour la valeur $F_{réf}$ négociée.

Résultats de l'évaluation de la limande à queue jaune de l'est du banc de Georges

M^{me} O'Brien présente une mise à jour sur la limande à queue jaune de l'est du banc de Georges. Elle indique qu'il y a une bonne entente entre les quatre relevés et que les estimations de la mortalité totale à partir des relevés sont étonnamment élevées. Les scientifiques posent la question suivante : si la valeur relative de F est faible, où sont tous les poissons? M^{me} O'Brien déclare que les hypothèses du modèle ne représentent pas précisément les tendances dans les données, car le modèle indique que la taille du stock augmente alors qu'en réalité, le stock est en déclin. Les résultats du modèle ont un biais rétrospectif qui semble surestimer la biomasse du stock reproducteur et sous-estimer la mortalité par pêche. Le biais rétrospectif, qui ajoute de l'incertitude dans les résultats du modèle, peut seulement être ajusté pour l'année en cours (année terminale), et non pour les années précédentes. Le CERT recommande d'utiliser les résultats du modèle *ajusté* de 2012 pour déterminer l'état et prévoir les prises de 2014. M^{me} O'Brien déclare aussi que les recommandations pour 2014 à partir des prévisions peuvent être optimistes, car le recrutement prévu est basé sur une moyenne sur dix ans, plutôt que sur la récente moyenne sur trois ans très faible. Les recommandations du CERT indiquaient que pour une pêche selon $F_{réf}$ et une augmentation de la biomasse, le quota de 2014 devrait être établi à 400 tm.

M^{me} Scattolon demande si les années avant 2012 sont avec correction rho (pour tenir compte de la tendance rétrospective). M^{me} O'Brien indique que le CERT n'est pas en mesure de faire ces ajustements en raison des limites du modèle.

Résultats de l'évaluation de l'aiglefin de l'est du banc de Georges

M^{me} Lou Van Eeckhaute présente une mise à jour sur l'aiglefin de l'est du banc de Georges. Elle mentionne que les prises ont été élevées au cours des dernières années en raison de l'exceptionnelle classe d'âge de 2003. Toutefois, les prises ont diminué après 2009, car la classe d'âge de 2003 a connu un déclin en raison de la pêche et de la mortalité naturelle. La classe d'âge de 2010 est plus forte que la classe d'âge de 2003, et les prises prévues augmenteront pendant plusieurs années. Elle ajoute que la biomasse de 2014 devrait être la plus élevée (240 000 tm) jamais observée dans cette série chronologique d'évaluation.

Cadre de référence du CERT

M^{me} O'Brien passe en revue le cadre de référence du CERT et mentionne que deux nouveaux points ont été ajoutés.

Le premier nouveau point est de *déterminer d'autres points de référence liés à la pêche qui conviennent au modèle d'analyse de population virtuelle de la morue ($M = 0,8$)*, tandis que le deuxième point est *d'examiner et prendre en considération la mise en œuvre d'autres approches pour l'établissement des prises de limande à queue jaune [à peaufiner]*. M^{me} O'Brien demande au Comité directeur et au COGST de fournir des précisions sur ces points. Les points de référence sont habituellement examinés par les pairs. Par conséquent, si l'on en élabore de nouveaux d'ici juin 2014, il pourrait ne pas être rentable de tenir une autre réunion seulement pour qu'ils soient examinés par les pairs. Elle demande aux coprésidents du Comité directeur si cela peut être fait par courriel.

Le deuxième point porte sur la prise en compte de solutions de rechange pour établir les recommandations sur les prises de limande à queue jaune, compte tenu de la tendance rétrospective. En raison de l'absence de nouvelles données ou de nouvelles séries chronologiques, un autre point de référence serait inutile. M^{me} O'Brien déclare qu'à la Conférence mondiale sur les méthodes d'évaluation des stocks du Conseil international pour l'exploration de la mer de juillet 2013, douze différents modèles ont été appliqués aux données d'évaluation de la limande à queue jaune du banc de Georges et que tous ces modèles ont des problèmes semblables à ceux de l'analyse de population virtuelle.

M. Fred Serchuk signale que les scientifiques s'inquiètent des problèmes liés à la modélisation dans l'évaluation de la limande à queue jaune du banc de Georges. Il fait savoir que le Northeast Fisheries Science Center (NEFSC) croit qu'il pourrait être plus efficace d'examiner les ensembles de données en profondeur. M^{me} Scattolon demande quelle institution serait responsable de la nouvelle approche.

M. Serchuk répond que le NEFSC a proposé un groupe spécial avec un énoncé d'attributions, qui demandera ensuite des commentaires et une approbation avant d'aller de l'avant. Il indique qu'il y existe un soutien aux États-Unis pour aller de l'avant et que le soutien du Canada pourrait s'avérer

bénéfique. M^{me} Scattolon est d'accord pour dire que le Comité directeur et le COGST ont tenté diverses approches pour établir les totaux autorisés des captures.

M. Bullard note les problèmes persistants liés aux sciences et aux fortes pressions économiques, en particulier en ce qui concerne la limande à queue jaune, ainsi que les difficultés pour trouver un modèle qui fonctionne. Le NEFSC effectue un relevé des poissons plats axé sur l'industrie. Il espère que cela permettra d'accroître la confiance de l'industrie aux États-Unis et d'améliorer l'évaluation de la limande à queue jaune.

M. Michael O'Connor souligne que le cadre de référence du CERT pour la limande à queue jaune est toujours ouvert afin que l'approche choisie nécessite l'approbation du Comité directeur (c.-à-d. la section « à peaufiner » du nouveau point devra toujours être approuvée par les coprésidents du Comité directeur). Il a aussi demandé si une gamme d'options pour le $F_{réf}$ de la morue, le cas échéant, serait examinée par les pairs. M^{me} O'Brien répond qu'il est important d'avoir un examen externe de ces méthodes, car même si une évaluation de référence n'est pas menée, elles pourront tout de même être examinées par courriel, possiblement par les examinateurs qui ont participé à l'évaluation des points de référence applicables à la morue de l'est du banc de Georges de 2013. Elles seront ensuite approuvées par les coprésidents du Comité directeur. Elle a aussi indiqué que les travaux seraient effectués par des employés de Pêches et Océans Canada et du NEFSC, y compris Yanjun Wang et elle-même.

M^{me} Kirsten Clark répond qu'avoir recours aux mêmes pairs examinateurs que pour l'évaluation de référence pourrait ne pas être la meilleure option. Toutefois, M. Serchuk indique que si de nouveaux pairs examinateurs sont nécessaires, les travaux seront probablement retardés au-delà de juin 2014.

M^{me} Docherty s'interroge sur l'utilisation de ressources pour effectuer des analyses approfondies d'un nombre qui est négocié par l'entremise du processus du COGST et qui, par conséquent, pourrait changer. M. Serchuk répond que l'examen par les pairs est nécessaire pour déterminer si les points de référence à jour sont valides sur le plan technique et appropriés sur le plan scientifique. M. Nies souligne que l'examen par les pairs est nécessaire et que le Conseil pourrait continuer de fournir un pair examinateur. Il propose aussi que le Comité des sciences et des statistiques du Conseil fournisse deux examinateurs additionnels et que le Canada fournisse un examinateur.

M^{me} O'Brien affirme que le CERT aurait besoin d'une deuxième journée à sa réunion si le $F_{réf}$ pour la morue doit être soumis à un examen par les pairs. M^{me} Scattolon mentionne que le Comité directeur pourrait fournir de l'aide en approuvant le cadre de référence du CERT et en proposant des pairs examinateurs. M^{me} Scattolon réitère que le cadre de référence du CERT doit être approuvé d'ici la fin de l'année civile 2013.

Il est convenu que M^{me} Clark et M^{me} O'Brien achèveront la formulation pour les nouveaux points du cadre de référence du CERT et que les coprésidents du Comité directeur discuteront de ces questions au cours d'une téléconférence à la fin d'octobre 2013.

En plus de mettre à jour les points de référence, M. Nies demande si la méthode de lissage devrait être revue afin d'évaluer si elle donne le rendement prévu. Ce sujet a été inclus dans l'ordre du jour du

COGST, mais on n'a pas eu le temps de l'aborder. Il propose de demander au CERT d'envisager l'examen de la fonction plus lisse.

M^{me} Clark souligne qu'il existe des problèmes liés à l'Internet concernant la publication des mises à jour du COGST et du CERT sur les sites Web. M. Mark Craig signale que le site Web du Ministère est en cours de renouvellement et que le Comité d'intégration mène des travaux à l'interne pour relever ces défis.

Protocoles du CERT pour la présentation de documents de travail

M^{me} O'Brien explique que les nouveaux protocoles pour la présentation de documents de travail au CERT ont été élaborés en raison des présentations qui étaient soumises en retard de temps à autre. Elle demande l'approbation des protocoles. Une fois approuvés, ces protocoles seront affichés sur le site Web du CERT.

On propose de modifier la formulation dans les documents des protocoles de la façon suivante : « documents de travail internes » plutôt qu'« évaluations internes ». Le Comité directeur approuve les protocoles proposés.

Rapport du Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)

M. O'Connor et M. Stockwell présentent le rapport de la réunion du COGST qui s'est tenue les 10 et 11 septembre 2013. M. O'Connor indique que le COGST n'a pas abordé tous les points à l'ordre du jour de sa réunion de septembre; par conséquent, le COGST proposera une conférence téléphonique en octobre, en plus de sa réunion intersession au début de 2014.

Document d'orientation du COGST

M. O'Connor mentionne que le COGST utilise un nouveau modèle sans un $F_{réf}$ à jour pour la morue. Des prises recommandées de 700 tm sont conformes à la mission du COGST, qui consiste à maintenir la mortalité par pêche à un bas niveau et à accroître la biomasse des stocks. M. Stockwell signale que la morue et la limande à queue jaune sont les principaux sujets de discussion du COGST et que son orientation de 400 tm pour la limande à queue jaune est inférieure de 20 % au total autorisé des captures de l'année dernière pour cette espèce. M. O'Connor indique que les discussions au sujet de l'aiglefin sont positives et que le stock semble être en bonne santé. Le COGST recommande des prises d'aiglefin de 27 000 tm.

Mise à jour sur les autres stratégies de gestion

M. Stockwell indique que le Canada et les États-Unis discutent toujours d'autres approches pour évaluer le stock de limande à queue jaune du banc de Georges et les recommandations sur les prises en 2014. Il déclare qu'il n'y a pas suffisamment de temps à l'ordre du jour de la réunion du COGST de septembre pour terminer les discussions liées à ce point à l'ordre du jour.

Processus d'échange de quotas proposé pour 2014

M. O'Connor indique que la plupart des membres du COGST n'ont pas eu l'occasion d'examiner le tableau récapitulatif sur le processus d'échange de quotas du Comité d'intégration. Le COGST discutera de la proposition par téléconférence au cours de la première semaine d'octobre; il pourra ensuite achever les travaux à sa réunion intersession au début de 2014.

M. Bullard s'interroge sur la logistique derrière l'approbation d'un échange par le Comité directeur si le COGST devait en proposer un après sa téléconférence au début du mois d'octobre. M^{me} Jen Anderson mentionne qu'une conférence téléphonique de substitution entre les deux coprésidents du Comité directeur pourrait être organisée à la fin du mois d'octobre (avant la réunion du Conseil prévue en novembre aux États-Unis) et que les coprésidents pourraient approuver la proposition au cours de cet appel.

M. O'Connor indique que la question de l'échange de quotas doit faire l'objet de discussions avec l'industrie canadienne, car les membres canadiens du COGST ne représentent pas tous les secteurs de la pêche. M. Nies soulève des préoccupations semblables; il espère qu'un échange proposé pourra faire l'objet de discussions avec les membres de l'industrie aux États-Unis à la fin du mois de septembre.

M. Nies s'interroge aussi sur l'examen du COGST sur le processus d'échange de quotas s'il n'est pas l'organisme approprié pour lancer un échange. M^{me} Scattolon est d'accord pour dire que les participants à l'échange dépasseraient la portée du COGST. M. Bullard ajoute que les États-Unis seraient aussi tenus de mener des consultations auprès de son industrie. M. Bullard propose, comme exemple, d'échanger des quotas non utilisés pour la limande à queue jaune pendant l'année de pêche 2013 contre des quotas pour l'aiglefin pendant l'année de pêche 2014 aux États-Unis comme projet-pilote. Il ajoute qu'il pourrait s'agir d'un échange simple qui serait avantageux pour les deux pays. M. Stirling demande si cela serait réellement avantageux pour la pêche de la limande à queue jaune. M. Bullard répond qu'un échange n'entraînerait pas un dépassement des quotas et ne devrait pas avoir une incidence négative sur le stock si les quotas ont été fixés de façon appropriée. M^{me} Heil souligne qu'il s'agit d'un projet pilote et que l'objectif est que les futurs échanges de quotas soient basés sur l'ébauche du document de travail du COGST sur le transfert de quotas. Les discussions se poursuivent sur le sujet, avec l'entente que le COGST présentera au Comité directeur une proposition d'échange de quotas convenue pour la fin de la téléconférence d'octobre et après les discussions du COGST au début d'octobre. Entre-temps, les États-Unis continueraient d'élaborer une mesure proposée qui formaliserait le mécanisme d'un tel échange.

Il est convenu de tenir une téléconférence du Comité directeur le 28 ou 29 octobre 2013 pour discuter de la perspective d'un échange de quotas et parvenir à un consensus sur le cadre de référence du CERT.

Ordre du jour provisoire du COGST

M. O'Connor signale qu'il faudra peut-être modifier l'ordre du jour provisoire du COGST après la réunion du COGST et les téléconférences du Comité directeur en octobre. M^{me} O'Brien indique que le $F_{réf}$ concernant le modèle d'analyse de population virtuelle $M = 0,8$ pourrait faire partie du point n° 3 à l'ordre du jour du COGST.

Mot de la fin

Il est établi que la réunion du printemps sera menée sous forme de téléconférence le 4 avril 2014, en matinée. Il est convenu qu'un point à l'ordre du jour de cette téléconférence présentera un rapport de la réunion intersession du COGST.

Il est également convenu que la réunion de septembre aura lieu à Boston le 11 septembre 2014, en matinée. La réunion du COGST aura lieu les 9 et 10 septembre 2014.